



## NOTIFICATION AUX PARTIES

N° 2011/021

Genève, le 24 février 2011

CONCERNE:

La CITES et les stratégies et plans d'action nationaux sur la biodiversité  
dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique

1. La présente notification aux Parties a été préparée par le Secrétariat CITES en consultation avec le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CDB) et celui du Fonds pour l'environnement mondial (FEM).
2. La *Vision de la stratégie CITES pour 2008 à 2013* comprend trois buts apparentés. Le but 3 est de "Contribuer à une réduction substantielle du rythme actuel de l'appauvrissement de la diversité biologique en garantissant que la CITES et les autres instruments et processus multilatéraux soient cohérents et se renforcent mutuellement." De plus, le Protocole de coopération entre le Secrétariat de la CITES et celui de la CDB stipule que "les secrétariats consulteront leurs Parties contractantes en vue d'encourager l'intégration et la cohérence de leurs stratégies, plans ou programmes nationaux établis dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique et de leurs plans ou programmes établis dans le cadre de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction."
3. Les secrétariats des conventions touchant à la biodiversité ont travaillé ensemble à aider les Parties à réaliser au niveau national une mise en œuvre des conventions plus cohérente en s'appuyant mutuellement.
4. A sa 10<sup>e</sup> réunion (Nagoya, 2010), la Conférence des Parties à la CDB a adopté un certain nombre de décisions intéressant la mise en œuvre des plans et programmes de la CITES.
5. Dans la décision X/2 (disponible uniquement en anglais au moment de la rédaction de la présente notification), la Conférence de la CDB adopte le *Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020 et les objectifs d'Aichi pour la biodiversité*, qu'elle reconnaît comme étant "un cadre souple et utile, pertinent pour toutes les conventions touchant à la biodiversité". Au point 3) de cette décision, la Conférence de la CDB prie les Parties à la CDB d'élaborer des objectifs nationaux correspondant au Plan stratégique et d'actualiser leurs stratégies et plans d'action nationaux sur la biodiversité (SPANB) comme approprié. De plus, à l'alinéa 3 f), elle prie instamment les Parties à la CDB de:

*Appuyer l'actualisation des stratégies et plans d'action nationaux sur la biodiversité en tant qu'instruments effectifs pour promouvoir la mise en œuvre du Plan stratégique et la normalisation de la biodiversité au niveau national en tenant compte des synergies entre les conventions touchant à la biodiversité, tout en respectant leurs mandats respectifs.*<sup>1</sup>

6. En outre, au point 3 de la décision X/5, *Mise en œuvre de la Convention et du Plan stratégique*, la Conférence de la CDB invite les Parties à la CDB à:

*impliquer les interlocuteurs nationaux de tous les accords touchant à la biodiversité, comme approprié, dans le processus d'actualisation et de mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux sur la biodiversité et des activités apparentées les permettant.*<sup>1</sup>

7. Enfin, au point 7 c) de cette décision, elle demande au Secrétaire exécutif de la CDB, sous réserve de ressources disponibles, de:

*collaborer avec les secrétariats d'autres conventions touchant à la biodiversité pour faciliter la participation des interlocuteurs nationaux de ces accords, comme approprié, dans l'actualisation et la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux et des activités apparentées les permettant.*

8. Avec l'appui du Japon et d'autres donateurs, le Secrétariat de la CDB organise une série d'ateliers régionaux ou subrégionaux pour assister les Parties dans l'actualisation de leurs SPANB, y compris l'élaboration d'objectifs nationaux, contribuer à faciliter la mise en œuvre au plan national du Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020, et traduire le Plan stratégique en objectifs et engagements nationaux. Le Secrétariat de la CDB annoncera la tenue des ateliers, le premier étant l'atelier pour l'Afrique australe qui se déroulera du 14 au 20 mars 2011 à Kasane (Botswana).
9. Les activités incluses dans les SPANB de pays en développement et de pays à économie en transition seront mieux placées pour attirer des ressources financières, en particulier du FEM, qui est le mécanisme financier de la CDB. Le FEM fournit des ressources financières pour les projets et les activités réalisés par des pays s'ils sont alignés sur les décisions de la COP, sur la stratégie du FEM relative à la biodiversité, et s'ils sont prioritaires dans les SPANB.
10. En revoyant et en actualisant leurs SPANB, les Parties sont donc invitées à envisager d'intégrer les activités nationales et régionales CITES qui contribuent à la mise en œuvre effective du Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020 et des objectifs d'Aichi, et à la conservation et à l'utilisation durable de la faune et de la flore, comme approprié.
11. Les organes de gestion sont encouragés à contacter directement le point focal national auprès de la CDB avant la tenue de l'atelier, et tout au long du processus de mise à jour des SPANB, afin d'explorer les possibilités de leur participation aux ateliers. Le cas échéant, ainsi que pour déterminer les activités pertinentes de la CITES qui pourraient être incluses dans le SPANB révisé et actualisé. Les coordonnées des point focaux nationaux des la CBD peuvent être trouvées à [www.cbd.int/information/nfp.shtml](http://www.cbd.int/information/nfp.shtml).
12. D'autres informations sur les ateliers sont disponibles sur le site web de la CDB sous [www.cbd.int/nbsap](http://www.cbd.int/nbsap) ou sur le calendrier CITES sous <http://www.cites.org/eng/news/calendar.shtml>.
13. Le Secrétariat CITES prépare actuellement des orientations pratiques sur l'intégration des engagements CITES dans les SPANB et l'élaboration de propositions de projets du FEM. Elles seront communiquées dans une future notification.

---

<sup>1</sup> Traduction non officielle fournie par le Secrétariat CITES.